



Conseil Municipal du Jeudi 15 octobre 2020

PROCES - VERBAL

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Anne CARRO, 1^{ère} Adjointe, Michel CADOUR, 2^{ème} Adjoint, Agathe ARZUR, 3^{ème} Adjointe, Thierry COLAS, 4^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5^{ème} Adjointe, Matthieu SEITE, 6^{ème} Adjoint, Anne-Sophie MORVAN, 7^{ème} Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8^{ème} Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Stéphanie POTEREAU, Sophie GUIAVARCH, Antoine HAUDOIRE, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Jean-Philippe SOURIMENT.

Assistaient également à la réunion :

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.

Absents excusés :

Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Matthieu SEITE
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

Secrétaire de séance :

Pierre EVEN

La convocation à la présente réunion a été affichée et notifiée aux conseillers municipaux le 7 octobre 2020.

S O M M A I R E

CM 2020/86	Motion : Appel au soutien public à la Brittany Ferries	4
CM 2020/87	Motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours	5
CM 2020/88	Participation financière 2020 au syndicat intercommunal du vélodrome Brest Ponant	6
Iroise		
CM 2020/89	Décision modificative n°3 au Budget Principal	7
CM 2020/90	Adhésion au groupement de commande de Brest Métropole (Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents.)	9
CM 2020/91	Tarifs 2021 - Saison culturelle	11
CM 2020/92	Conventionnement de prestation avec Ener'gence	12
CM 2020/93	Convention avec Brest Métropole : Valorisation des Certificats d'économie d'énergie	13
CM 2020/94	Amélioration des conditions sanitaires et rénovation énergétiques du Complexe sportif Louis Ballard (vestiaires athlétisme et changement de chaudière)	15
CM 2020/95	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2019	18
CM 2020/96	Aide d'urgence aux communes sinistrées des Alpes Maritimes	19

En préambule du conseil municipal, Monsieur Le Maire accueille le Lieutenant-Colonel Milliasseau, la Lieutenante Lemercier et l'Adjudant-Chef Quistininit de la gendarmerie venue faire une présentation des données relatives à la commune.

Le lieutenant-colonel Milliasseau fait une présentation du découpage de la gendarmerie sur le territoire. En ce qui concerne la compagnie de gendarmerie de Brest, c'est un territoire de 800km² 162 000 habitants qui va de Saint-Divy, Guissény jusqu'à Ouessant (sauf Brest qui dépend de la police national) et 150 militaires. Ce territoire est découpé en communauté de brigade, celle qui concerne Guilers et la communauté de brigade de Plouzané (Le Conquet, Plouzané, Guilers) commandé par la lieutenant Lemercier, l'adjudant-chef Quistininit étant nommé à la brigade de Guilers.

La lieutenant Lemercier prend la parole et présente le fonctionnement de la COB (communauté de brigade). Sur la période du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre la COB est intervenue 1 008 fois dont 245 fois sur la commune de Guilers.

- *Les atteintes à l'intégrité physique (violences intrafamiliales, bagarre en sortie de bar...) sont en légère augmentation, mais pas seulement sur la commune.*
- *Les atteintes aux biens (cambriolages, les dégradations, vols à la roulotte...) sont en forte baisse cette année et le taux d'élucidation des faits est en hausse. La vidéo-protection joue un rôle majeur dans la résolution des infractions. Cette baisse des cambriolages est liée à plusieurs actions coordonnées de plusieurs facteurs, la vidéo-protection, la présence de la gendarmerie mais aussi le confinement.*
- *La délinquance, concerne la partie judiciaire (enquête). C'est une longue procédure mais ces enquêtes aboutissent.*

Madame Sylvie RAVAILLEAU demande si les faits de cambriolage déclarés en gendarmerie cet été sont clos ?

L'adjudant-chef QUISTININIT répond que les faits sont en cours de traitement.

Monsieur Le Maire précise que l'intervention de la gendarmerie, n'a pas pour but d'échanger sur des faits précis, mais a pour but la présentation de la compagnie et présenter des chiffres dans sa globalité.

Il est précisé par l'adjudant-chef que les personnes ayant porté plainte sont informés des conclusions de l'enquête dans un délai de 6 mois. Les cambriolages sont les affaires les plus difficiles à résoudre.

Monsieur Le Maire dit être informé de certaines enquêtes, mais que la discrétion est de mise pour une bonne résolution des investigations.

Monsieur Thierry COLAS interroge sur l'utilité d'installer des caméras dans les domiciles privés.

Il est répondu qu'en effet c'est un équipement dissuasif, préventif qui peut aider à l'enquête.

Monsieur Jérôme JACOPIN interroge sur l'efficacité et la complémentarité de la gendarmerie et d'une police municipale. Il est répondu qu'une police municipale est efficace, elle a la connaissance de la population, c'est un travail complémentaire et une aide au travail des gendarmes.

Monsieur Le Maire remercie les gendarmes pour leur présentation et ouvre la séance du conseil municipal. Il est proposé à l'assemblée de désigner Monsieur Pierre EVEN comme secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020 est validé à l'unanimité par l'assemblée.

Lecture est donnée du premier point :

CM 2020/86 **Motion de soutien public pour la Brittany Ferries**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération :

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce "dur", ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en

revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

Il est proposé au Conseil Municipal, de voter une motion demandant à l'Etat d'apporter un soutien financier à la Brittany Ferries

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier. La commission demande la transmission du texte de la motion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a voté la motion demandant à l'Etat d'apporter un soutien financier à la Brittany Ferries.

Monsieur Le Maire précise qu'on ne peut être que solidaire avec la Brittany Ferries, dans ce contexte économique éprouvant

CM 2020/87 **Motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours**

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

Délibération

Les membres du conseil municipal de la Ville de Guilers, après en avoir délibéré,
DEMANDENT :

- Qu'une étude de la population des Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les meilleurs délais,
- Que sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler la croissance de sa population,
- Que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, demande :

- Qu'une étude de la population des Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les meilleurs délais,
- Que sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler la croissance de sa population,
- Que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat

Monsieur Le Maire précise que cette motion est régulièrement votée car l'espèce est protégée mais crée de nombreuses nuisances dans nos campagnes.

CM 2020/88 **Participation financière 2020 au syndicat intercommunal du vélodrome Brest Ponant Iroise**

Monsieur Gilbert QUENTEL donne lecture de la délibération :

La commune de Guilers verse annuellement une participation financière au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise.

Pour l'année 2020, une participation de 1 325,00 € est demandée à la commune (la participation 2019 s'élevait à 1 339,00 €).

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour le versement de cette participation qui sera imputée à l'article 65548 du BP 2020, intitulé « Autres contributions aux organismes de regroupement ».

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour le versement d'une participation d'un montant de 1325€ au titre de l'année 2020.

CM 2020/89 **Décision modificative n°3 au BP 2020 - Budget Principal**

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

Un crédit d'un montant de 50 000,00 € avait été inscrit au budget 2020 en prévision du remplacement de la chaudière du complexe sportif Louis Ballard dans l'opération « Développement durable économies d'énergies ». Le coût de ces travaux étant plus élevé que l'inscription, il convient de modifier le budget comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Opération budgétaire ou chapitre budgétaire	Article budgétaire	Intitulé	BP 2020 (dont reports) et DM précédentes	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n°3
95249 – DEVELOPPEMENT DURABLE / ECONOMIES D'ENERGIES	2313	Constructions	51 493,50 €	+ 25 000,00 €	76 493,50 €
95273 – TRAVAUX POUR LE CENTRE BOURG	2313	Constructions	620 261,01 €	- 25 000,00 €	595 261,01 €
		Total dépenses supplémentaires.....		0 €	
RECETTES					
		Total recettes supplémentaires.....		0 €	

Equilibre Recettes /Dépenses 0,00 €

Il est demandé au conseil municipal de valider les modifications de crédits ci-dessus.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé les modifications des crédits.

Monsieur Jérôme JACOPIN demande la parole en précisant que ce point est lié aux points 7 et 9 à l'ordre du jour. Cette proposition de validation d'adhésion au réseau Ener'gence, est perçue de manière positive car les Guilériens et la collectivité pourront faire appel à ce réseau pour recueillir conseil et expertise en matière de performance énergétique de leur logement.

Il regrette cependant que cette adhésion n'ait pas eu lieu au cours des mandats précédents et qu'elle soit motivée plus par un opportunisme financier que par un véritable engagement environnemental. L'adhésion à Ener'gence est une condition voire une obligation pour émarger au dispositif CEP promu par Brest Métropole permettant, notamment la valorisation des certificats d'économies d'énergie évoqué dans le point 8.

Pour en revenir à la Décision Modificative, celle-ci est nécessaire en raison du remplacement de la chaudière de Ballard, il trouve regrettable qu'un diagnostic énergétique n'est pas été sollicité auprès d'Ener'gence pour pouvoir aborder l'étude du changement de chaudière de façon globale. C'est à dire, en tenant compte de l'isolation des bâtiments, du nombre et de la nature des bâtiments à chauffer de manière à investir dans un équipement vertueux sur du long terme avec de haute performance énergétique. Le diagnostic aurait pu également permettre de planifier un programme de rénovation sur plusieurs années des bâtiments existants et d'anticiper le changement d'équipement avant leur fin de vie, (on croit savoir que cette chaudière avait montré des signes de faiblesses depuis quelque temps.) il aurait aussi pu permettre d'étudier la faisabilité d'un projet de chaufferie bois qui est aurait pu être lu aussi subventionné tant sur une phase étude que sur une phase travaux. Il pose deux questions à Monsieur Le Maire :

- *quelles études et quels critères vous ont amené à sélectionner une chaudière gaz et à écarter l'hypothèse par exemple d'une chaudière bois ?*
- *Si la chaudière est installée malgré les abstentions du groupe de la minorité sur les points 4 et 9 avez-vous prévu un calendrier d'isolation thermique des bâtiments?*

Monsieur Alain Cueff demande la parole précise qu'une réponse a été apportée lors de la commission plénière la semaine dernière. Une étude a été faite pour l'installation d'une chaudière bois, mais cela n'était pas possible en raison d'un problème de stockage du bois, et après avoir pris des renseignements le système de chaudière au bois n'était pas avantageux pour la commune. Le gymnase est énergivore et pour avoir une qualité de confort à l'intérieur de celui-ci il faudrait faire un travail de fond, c'est ce qui a été démarré lors du mandat précédent et qui va être continué à présent.

Madame Anne-Sophie MORVAN rajoute que la filière bois sur la Bretagne n'est pas encore fiable et que le pays de Brest y travaille. A ce jour, s'il est installé une chaufferie bois, et qu'on fasse venir du bois par bateau de l'autre bout de la planète, ce n'est pas intéressant en termes de développement durable.

Monsieur Le Maire confirme ce que vient de dire Madame MORVAN en prenant exemple les problèmes d'une commune de la métropole qui se voit après être passée au chauffage bois, avoir le cout du KW de bois plus cher qu'au gaz.

CM 2020/90 **Constitution d'un groupement de commande unique**

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics soit, de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit, de manière permanente en vue de répondre à des besoins communs récurrents.

Les groupements de commandes permettent de mutualiser les achats, offrant ainsi la possibilité de réduire les coûts de passation des consultations, générer des gains, et développer les expertises dans les domaines d'achat concernés.

Au regard des enjeux de mutualisation,

- la ville de Brest,
- Brest métropole,
- la ville de Gouesnou,
- la ville du Relecq-Kerhuon,
- la ville de Plouzané,
- la ville de Guilers,
- la ville de Bohars,
- la ville de Plougastel-Daoulas,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Brest,
- Brest'aim,
- la SEMPI,
- SOTRAVAL SEM et SOTRAVAL SPL,
- Brest Métropole Aménagement SEM et Brest Métropole Aménagement SPL,
- les Pompes Funèbres des Communes Associées,
- Eau du Ponant SPL,
- Brest Métropole Habitat,
- Les Ateliers des Capucin SPL,
- l'Agence d'Urbanisme de Brest Bretagne,

ont souhaité se regrouper au sein d'un groupement de commandes permanent portant sur les achats récurrents.

Afin de constituer un tel groupement de commandes, une convention constitutive du groupement, définissant ses modalités de fonctionnement, doit être signée entre ses membres.

Les domaines d'achat de fournitures, de services et de travaux concernés par le groupement sont listés en annexe 1 de la convention précitée.

Ce groupement de commandes n'exclut pas la conclusion de marchés publics en dehors de ce cadre; les membres du groupement conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats en dehors du groupement. Chaque membre du groupement est libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre en application du groupement de commandes permanent, en fonction de ses besoins.

Les services de Brest métropole assureront l'animation, le suivi et le secrétariat du groupement de commandes (programmation des achats, recensement des opportunités de mutualisation...).

Chaque année, le secrétariat du groupement organisera une réunion de présentation du bilan des achats mutualisés et du fonctionnement du groupement, ainsi que des projets de consultations à lancer au cours des deux années suivantes.

Les membres seront invités à manifester leur intérêt pour les différents projets de consultations.

Le coordonnateur chargé de mener la procédure de passation sera Brest métropole. Toutefois, à titre exceptionnel, un autre membre du groupement de commandes concerné par la consultation pourra être désigné à l'unanimité des membres concernés par la consultation, en amont de la préparation et du lancement de celle-ci.

Le coordonnateur sera chargé de mener les procédures de passation engagées dans le cadre du groupement de commande. A ce titre, il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, signera et notifiera les marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

L'exécution technique et financière des marchés publics passés dans le cadre de ces groupements pourra, selon les marchés concernés, incomber soit au coordonnateur soit à chaque membre pour la part du marché le concernant.

La commission d'appel d'offres, lorsqu'elle sera requise, sera celle du coordonnateur, étant précisé que pour les consultations le nécessitant, une commission d'appel d'offres spécifique pourra être constituée. Dans ce second cas, chaque membre devra délibérer pour désigner un représentant qui siègera au sein de la commission d'appel d'offres ad'hoc.

Pour chaque consultation lancée dans le cadre du groupement, le coordonnateur sera indemnisé par les autres membres du groupement pour les frais occasionnés par la passation de la procédure (frais de personnel, avis d'appel public à concurrence, avis d'attribution...). La participation forfaitaire de chacun des membres du groupement est calculée selon la formule ci-dessous :

Participation forfaitaire = Coût global de passation de la procédure / Nombre de membres du groupement concernés par la consultation

Pour le coût global de passation de la procédure, deux forfaits sont prévus :

- Montant total estimatif des achats de la procédure de passation concernée supérieur au seuil en vigueur de procédure formalisée en matière de fournitures et services (à titre indicatif : 214 000 € H.T en juillet 2020) : 3 500.00 € TTC,
- Montant total estimatif des achats de la procédure de passation concernée inférieur au seuil en vigueur de procédure formalisée en matière de fournitures et services : 1 200.00 € TTC.

Le groupement est conclu sans limitation de durée. Toutefois, dans l'hypothèse où ne subsisterait plus qu'un seul membre du fait du retrait des autres membres, le groupement prendra fin automatiquement.

Les modalités relatives à l'adhésion, au retrait, aux contentieux et litiges sont encadrées dans le projet de convention constitutive annexée à la présente délibération.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier. La question est posée de savoir si un bilan est fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion au groupement de commande unique de Brest Métropole et a autorisé Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

A la demande de la commission, Monsieur le Maire répond que ce groupement de commande unique est en cours de réalisation. Il permet de regrouper ce qui existe déjà et qui donne lieu à des bilans. Monsieur Michel CADOUR participera aux réunions du comité de pilotage mis en place.

CM 2020/91 **Tarifification de la programmation culturelle 2021**

Monsieur Thierry COLAS donne lecture de la délibération :

		Proposition Tarifaire Saison 2021	
		Plein	Réduit
Samedi 30 Janvier	Sébastien MARX	15,00 €	10,00 €
Samedi 13 Février	Soirée Folk	8,00 €	3,00 €
Dimanche 7 Mars	Des histoires des...Mont d'Arrée	3,00 €	
Samedi 19 Juin	Si la nuit m'était contée	6,00 €	3,00 €
Samedi 25 Septembre	Concert Piano Soprane	12,00 €	6,00 €
Samedi 9 Octobre	Les Papillons	6,00 €	3,00 €
Dimanche 5 Décembre	Des histoires de...Plogoff 78	3,00 €	

Le tarif réduit s'applique aux étudiants, aux lycéens, aux collégiens, aux enfants de moins de 12 ans, aux détenteurs de la carte du COS, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux bénéficiaires du C.C.A.S., sur présentation d'un justificatif. La gratuité est applicable aux enfants de moins de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal de valider la tarification pour la programmation culturelle 2021.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier. Le groupe de l'opposition demande un bilan 2020 de la saison culturelle.

Le conseil Municipal à l'unanimité a approuvé les tarifs de la saison culturelle 2021.

Monsieur Thierry COLAS précise qu'un bilan de l'année 2020 sera réalisé dès la fin de saison.

Monsieur Jean-Philippe SOURJEMENT demande si étant donné la crise sanitaire actuelle, et l'impossibilité pour les artistes locaux de se déplacer, il est possible de les accueillir pour la saison culturelle ou si celle-ci est close?

Monsieur Thierry COLAS précise que des artistes locaux sont présents sur la saison culturelle 2020 et que lors des programmations antérieures il y avait également des artistes locaux.

CM 2020/92 **Convention de prestation avec Ener'gence**

Madame Anne-Sophie MORVAN donne lecture de la délibération :

Dans un contexte de prise de conscience mondiale de l'urgence climatique, les enjeux s'avèrent majeurs, nombreux, et de la responsabilité de tous les niveaux d'acteurs. Via les créations d'un poste d'adjointe au cadre de vie et au développement durable et le recrutement d'un chargé de mission dédié, la commune fait preuve d'un engagement fort en faveur du développement durable.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal bâti a été identifiée comme l'une des actions prioritaires. Ceci d'autant plus que des aides financières conséquentes sont actuellement mobilisables.

En effet, de nombreux bâtiments communaux peuvent être concernés par des interventions ponctuelles (changement de chaudière par exemple) ou d'éventuelles rénovations globales (ensemble mairie – médiathèque, groupe scolaire Chateaubriand notamment).

Dans ce contexte, L'Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest – Ener'gence est l'interlocuteur privilégié des collectivités.

Elle leur propose d'intégrer une compétence « énergie » via le CEP (Conseil en Energie Partagé).

L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquiert ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 43 communes.

L'adhésion au CEP s'élève à 1,26 €/an/habitant net de taxes (donnée 2020 – évolution annuelle basée sur celle de l'indice Syntec). Brest métropole apporte une aide financière à hauteur de 50 % de la cotisation CEP aux communes de son territoire. La cotisation annuelle de la commune de Guilers s'élèverait donc à 5 028,03 € (base 7 981 habitants). Cette convention est établie pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature de cette convention pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier. Il est demandé pourquoi la collectivité n'a pas signé la convention avant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention de prestation avec Ener'gence pour une durée de 3 ans et a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre au 1er janvier 2021.

Monsieur Le Maire explique pourquoi la commune n'a pas adhéré auparavant. Pour réaliser des bilans, il n'est pas nécessaire d'adhérer à une association. De plus, il y a avait une forte connotation politique au sein de cette association. A chaque nouveau projet, la collectivité a intégré des notions de développement durable. Il n'a pas été attendu cette adhésion à Ener'gence pour comprendre le fonctionnement du système. Adhérer à Ener'gence aujourd'hui, (le cout de l'adhésion à Ener'gence est de 10000€, et 50% étant pris en charge par la Métropole), c'est qu'il y a un intérêt pour la population et pour la commune. Le retour en termes de subventions pourrait couvrir le coût de cette adhésion.

CM 2020/93 **Convention de partenariat avec Brest métropole pour les Certificats d'Economie d'Energie**

Madame Anne-Sophie MORVAN donne lecture de la délibération :

Dans un contexte de prise de conscience mondiale de l'urgence climatique, les enjeux s'avèrent majeurs, nombreux, et de la responsabilité de tous les niveaux d'acteurs. Via les créations d'un poste d'adjointe au cadre de vie et au développement durable et le recrutement d'un chargé de mission dédié, la commune fait preuve d'un engagement fort en faveur du développement durable.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal bâti a été identifiée comme l'une des actions prioritaires. Ceci d'autant plus que des aides financières conséquentes sont actuellement disponibles.

En effet, de nombreux bâtiments communaux peuvent être concernés par des interventions ponctuelles (changement de chaudière par exemple) ou d'éventuelles rénovations globales (ensemble mairie – médiathèque, groupe scolaire Chateaubriand notamment).

Dans ce contexte, toute action de construction, de rénovation ou d'équipement présentant un intérêt en termes d'économies d'énergies (isolation, chaudières à haut rendement, etc.) permet de bénéficier de Certificats d'Economie d'Énergie. Ces certificats sont ensuite valorisables sur une place de marché.

Si certains prestataires sont à même de les valoriser par eux-mêmes (cf. isolation à 1€), ce n'est pas systématiquement le cas. Aussi, au vu des projets de rénovation susceptibles de voir le jour, la commune a tout intérêt à être en mesure de valoriser ses CEE.

Le seuil de dépôt des dossiers de valorisation des CEE étant conséquent, le service Energies de Brest Métropole propose via un partenariat avec les communes de regrouper nos certificats respectifs, et de les vendre sur le marché en notre nom, au meilleur prix et sans commission.

NB : la valorisation des CEE étant un processus administratif extrêmement fin et complexe, Brest Métropole conditionne l'accès à ce service mutualisé par l'instruction de la valorisation de nos certificats par Ener'gence. L'Agence de Maîtrise de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, est ainsi désignée par Brest métropole pour constituer les dossiers via l'outil CDnergy.

De ce fait, la valorisation de nos CEE est conditionnée par l'adhésion de la commune au CEP (Conseil en Énergie Partagé, porté localement par Ener'gence).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :
D'approuver la signature de ce partenariat pour une mise en œuvre dès signature par les deux parties
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant cette mise en œuvre.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention avec Brest métropole pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie et a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférant.

Monsieur Bruno Simon demande la parole :

"En tant qu'éligible aux CEE, une collectivité peut valoriser deux types d'actions, des actions sur son patrimoine et des actions pour des tiers comme des particuliers. La ville de Guilers entend-elle valoriser les deux types d'actions ? si oui comment?"

Toujours sur la question des économies d'énergie et des aides octroyées par la commune, serait-il possible d'avoir un bilan des aides octroyées? et serait-il envisageable d'aller plus loin en incluant par exemple des travaux d'isolation? Enfin est-il possible d'avoir des précisions sur le dispositif DEPAR mise en place à Guilers, une réunion publique sur le sujet est-elle prévue?"

Madame Anne-Sophie MORVAN apporte des précisions sur le programme DEPAR et informe qu'il y a eu une conférence de presse à ce sujet.

Un courrier a été adressé à la population Guilérienne déjà pré-sélectionnée sur certains critères, les maisons récentes n'étant pas destinataires de ce courrier car elles ne sont pas éligibles pour profiter de ce programme.

Suite à la réception de ce courrier, le facteur réalise une visite, deux si nécessaires et remplit un questionnaire avec le particulier pour savoir s'il est éligible pour cette action. En cas d'absence du particulier un flyer leur est déposé.

Par la suite un diagnostic est réalisé gratuitement par les partenaires, diagnostic débouchant sur trois scénarios avec les différents financements correspondant aux travaux. Il leur reviendra le choix de réaliser ou non les travaux.

Monsieur Le Maire propose que c'est une démarche de Brest Métropole et que la commune de Guilers est partenaire. S'il est nécessaire de refaire de l'information concernant le programme DEPAR, cela sera fait via les nouvelles de Guilers, la page Facebook...

Madame Anne-Sophie MORVAN précise que le bilan des aides est fait lors du compte administratif.

Madame Marie-Anne FAUDEIL demande la parole pour préciser que les aides aux particuliers en terme de rénovation énergétique du bâti relèvent de la seule compétence de Brest Métropole, la commune ne peut s'inscrire dans un tel dispositif. Monsieur le Maire rajoute que la sous-préfecture ne validerait pas un tel dispositif.

CM 2020/94 Amélioration des conditions sanitaires et rénovation énergétique du complexe sportif Louis Ballard (construction de nouveaux vestiaires et changement de chaudière)

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

La commune étant en fort développement démographique, il s'est avéré nécessaire de moderniser et de créer les équipements sportifs publics complémentaires à ceux existants. Le complexe sportif Louis Ballard a commencé sa mue en 2015 par la

réalisation d'un terrain synthétique et l'ensemble des équipements connaissent ou vont connaître une rénovation structurante.

Ainsi la piste d'athlétisme couverte est en cours de finition.

En complément de cette piste, des vestiaires adaptés en termes d'accueil des utilisateurs et des scolaires mais également peu énergivores, ont été prévus dans le cadre d'une seconde tranche.

Dans le contexte de crise sanitaire, il s'avère essentiel de proposer à l'ensemble des usagers de cette nouvelle structure des vestiaires adaptés. En effet les vestiaires actuellement utilisés sont vétustes, sous dimensionnés et ne sont plus adaptés à la pratique sportive et encore moins en cette période de mesures sanitaires renforcées appelées à perdurer.

De plus dans la poursuite de la rénovation du complexe sportif et en lien avec la construction de cette nouvelle structure (piste et vestiaires), la chaudière au fuel desservant les gymnases de complexe sera remplacée par une chaudière au gaz avant la fin de l'année 2020.

De manière plus globale, la Ville de Guilers s'apprête également à signer une convention avec Brest Métropole et Emergence afin de valoriser les CEE et nous accompagner sur les différents dossiers de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Détail du projet :

Pour information, l'appel d'offre ayant été réalisé en 2019 sur l'opération « piste d'athlétisme », les lots pour la tranche 2 (vestiaires) ont été attribués.

Les demandes de subvention existantes ou en cours n'ont porté que sur la tranche 1 à savoir la réalisation de la piste d'athlétisme couverte.

➤ **Vestiaire de 401 m².**

Il sera attenant à la piste d'athlétisme et comportera :

- Bureau
- Club house
- Infirmerie
- Des vestiaires et sanitaires hommes et femmes et adaptés aux personnes à mobilité réduite : 4 douches individuelles, 12 WC dont 3 PMR, 6 urinoirs.
- Des locaux de rangements mutualisés pour les clubs et pour les écoles.
- Salle de musculation

Le chauffage sera assuré par une chaudière à gaz à condensation, l'ensemble de la robinetterie comprendra des systèmes de limiteurs de débit. Des leds avec détecteur de mouvement.

Ces équipements contribueront à limiter nos consommations d'énergie.

➤ **Changement de la chaudière desservant les salles du complexe sportif**

La chaudière au fuel desservant les salles du complexe Louis Ballard nécessite d'être changée dans des délais assez courts. Les crédits prévoyant le changement ayant été inscrits au budget primitif 2020, cependant la crise sanitaire en a retardé l'installation.

Cependant les arrivées afin d'installer une chaudière au gaz ont été réalisées durant la période de confinement.

La chaudière au fuel sera remplacée par deux chaudières au gaz à condensation de type ECOTEC PLUS 120KW.

Ce type de chauffage est conçu pour répondre aux plus hautes exigences des projets collectifs. L'installation de ces deux chaudières en cascade permettra une solution de chauffage précise et flexible.

Elle garantira un confort de chauffage et une faible consommation en énergie.

L'objectif de ces deux projets est de faire des économies d'énergie et d'améliorer les conditions sanitaires.

Calendrier :

Vestiaires :

- Le commencement des travaux est envisagé dès la fin de l'année 2020, début 2021 pour une durée de 8 mois
- Réception de chantier juin 2021

Chaudière :

- Mise en service en novembre 2020

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant
travaux	675003,00	810003,60	DSIL	400 000 €
			prime CCE chaudière	11 448,8 €
			FCTVA	144 988,39 €
remplacement chaudière	61 547,00	73856,40	autofinancement	327 422,81 €
TOTAL	736 550,00 €	883 860,00 €	TOTAL	883 860,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- D'approuver le projet
- De valider le plan prévisionnel de financement de l'opération

- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020 dans le cadre de l'autorisation de programme intitulée « réalisation d'une piste d'athlétisme et d'un vestiaire » et l'opération 95249 « Développement durable et économies d'énergie »
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'Etat et autres organismes concernés.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier. La commission demande si ce sont des subventions qui sont

Le conseil Municipal par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité) a approuvé le projet de changement de chaudière et de réalisation des vestiaires attenants à la piste d'athlétisme, a validé le plan de financement à hauteur de 883 860€ pour une demande de subvention à hauteur de 400 000€ au titre du DSIL et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'Etat et autres organismes.

Monsieur Michel CADOUR apporte réponse à la question posée lors de la commission, en précisant que le montant des subventions est de l'ordre du prévisionnel.

Monsieur Le Maire ajoute que de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés.

CM 2020/95 **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2019**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5,

Vu l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération de la Métropole de Brest n° C 2020-09-009 du 17 septembre 2020,

Monsieur Pierre OGOR, Maire, rappelle que les articles L 1411-13, L 2313-1, L2224-5 et 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation du rapport annuel d'activité des services d'eau, d'assainissement doit être faite au Conseil Municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ce rapport a été présenté au Conseil de Métropole au cours de sa séance du 17 septembre 2020.

Depuis le 1er avril 2012, la Société Publique Locale « Eau du Ponant » est devenu l'exploitant du service d'eau potable et d'assainissement et, à ce titre, exploite les réseaux d'eau et d'assainissement de la communauté urbaine, finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement et gère la relation avec les usagers. Cette société

publique locale associe les syndicats d'eau potable du chenal, du Four, de Kermorvan, de Landerneau et Brest métropole.

La SPL « Eaux du Ponant », régie par les règles du droit privé, exploite désormais les réseaux de ces territoires dans le cadre d'une délégation de service public, par le biais de deux contrats de concession de travaux et de service public d'une durée de 99 ans.

Deux synthèses concernant l'eau et l'assainissement sont jointes à la présente délibération.

Compte-tenu de son volume, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de Brest métropole est à disposition des conseillers municipaux en mairie. Une version informatique sera transmise aux conseillers.

La présentation de ce rapport ne donne pas lieu à délibération. Le Conseil Municipal doit acter au Maire que cette présentation a eu lieu.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activités des services d'eau et d'assainissement.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la rénovation du château d'eau, une fresque de l'ancienne gare sera réalisée en remplacement des vagues bleues. Cette rénovation est principalement financée par Eau du Ponant.

CM 2020/96 **AIDE D'URGENCE AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES**

Madame Anne CARRO donne lecture de la délibération :

Les communes de la Vallée de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée dans les Alpes Maritimes ont été frappées par de fortes intempéries, début octobre. Les dégâts sont très importants au niveau des infrastructures et les familles ont été fortement touchées par ces pluies diluviennes.

Il est possible de verser une aide sur le compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes Maritimes.

Il est proposé de verser une aide d'urgence de 1000 € et de faire parvenir un courrier de soutien aux communes sinistrées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter aux communes sinistrées un soutien financier de 1000 € par le biais d'un ou plusieurs organismes ou associations agréés pour recevoir le don.

Commission plénière du jeudi 8 octobre 2020 : La commission a pris connaissance du dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité, a accordé une aide d'urgence de 1000€ aux communes sinistrées des Alpes maritimes et de leur faire parvenir un courrier de soutien. Cette aide sera versée sur le compte spécialement créé par l'association départementale des Maires des Alpes maritimes.

Monsieur Le Maire rappelle que dans le contexte actuel, il est nécessaire de faire preuve de solidarité.

Questions diverses:

Monsieur Gwenaël KERJEAN prend la parole :

"La situation sanitaire est de nouveau préoccupante, pour preuve face au rebond incontrôlé de la pandémie en France, Le Président de la République a renoué hier soir avec l'exercice de l'intervention télévisée enjoignant la population à davantage de prudence. Dans notre Finistère aussi les mesures de prévention deviennent plus contraignantes, le port du masque rendu obligatoire à Brest et à Quimper ou la fermeture anticipée des bars et des restaurants par arrêté préfectoral, alerte sur la propagation de la Covid 19 à proximité de chez nous, à proximité de Guilers.

Cependant le désintérêt croissant de nos concitoyens envers la politique que nous constatons depuis plusieurs années et aujourd'hui la présence invisible de ce coronavirus ne doivent pas perturber les instances démocratiques. Dans ce contexte inédit donc, la transparence de nos actions, et le respect de la parole de chacun doit être une priorité, mais les conseils municipaux se déroulent aujourd'hui sans public. Aussi comme nous l'avions suggéré lors du conseil d'installation, nous souhaitons que les conseils municipaux soient filmés.

Première question: Suite à notre courrier d'hier Monsieur Le Maire, souhaitez-vous répondre favorablement à notre demande de filmer les séances de conseil municipal? Dans ce même courrier, nous avons sollicité votre opinion sur le fait de déporter dans une autre salle les séances de conseil municipal, de notre point de vue, les échanges sont pénalisés par la disposition en quinconce, sans compter que nous sommes tous masqués et que la prise de parole en est affectée.

Deuxième question donc: comme l'ont déjà réalisé certaine commune de notre Métropole, envisagez-vous Monsieur Le Maire d'organiser les futures séances de Conseil municipal dans une salle et selon une disposition adaptée à une meilleure pratique du débat démocratique. Par ailleurs, nous trouvons dommageable que les commissions ne se soient pas encore réunies autrement que sous une forme plénière. Nous avons entendu votre précédente réponse sur ce sujet mais nous insistons. Non seulement les échanges en seraient facilités, la démocratie gagnerait donc, mais nous pourrions aussi faire part de nos idées.

Troisième question: mesdames et messieurs les adjoints, certaines commissions se prêtent certainement mieux que d'autre à la co-construction, cependant dans quelle mesure allez-vous recueillir le soutien des différents conseillers municipaux pour élaborer les différents projets? De plus, nous apprécions les efforts faits, pour nous fournir une synthèse des projets de délibération la veille de la dernière commission plénière. Cependant, un petit effort

supplémentaire de quelques jours nous aurait permis de préparer sereinement les différents sujets et d'enrichir éventuellement le débat.

Quatrième question: monsieur Le Maire, nous renouvelons notre demande d'obtenir avant le conseil municipal les projets complets de délibération, est-il envisageable de réfléchir ensemble à un processus qui rendrait plus aisé leurs accès.

Enfin, c'est un détail peut-être mais nous y attachons de l'importance, nous avons relevé le terme opposition nous désignant dans le procès-verbal du précédent conseil municipal, nous souhaitons être vu et nommé comme les élus de la minorité. Merci d'en tenir compte.

Et je termine, initialement je voulais aussi vous remercier de la considération que vous portez à nos questions, je dis bien initialement. Mais aujourd'hui, votre agacement parfois, votre suffisance je trouve aussi à certains moments face à nos interventions et surtout la confiscation de notre droit de réponse lorsque nous l'attendons me surprennent et m'interpellent. Sachez que la critique peut être constructive, elle est parfois maladroite, que nous cherchons simplement à partager avec vous nos conceptions, lorsque nos opinions diffèrent, je vous remercie de nous laisser à l'avenir préciser nos arguments."

Monsieur Le Maire demande qu'à l'avenir les questions de cet ordre soient posées par écrit. A ce jour, une organisation est mise en place pour les conseils municipaux, nous n'avons pas de moyens techniques (micros, enregistrement) dans aucune autre salle, et il est rappelé que la séance est publique.

Il constate avec un fort agacement, en s'adressant au groupe de la minorité qu'ils ont encore beaucoup de choses à apprendre y compris les codes d'une collectivité territoriale, et pense que l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal pourra leur apporter ces informations, et pour lequel le groupe de la minorité pourra apporter des propositions.

Monsieur le maire précise qu'il y a des règles et qu'il faut les respecter et ajoute qu'il y a un effort à faire, et que cet effort sera fait dans la construction du règlement intérieur du conseil municipal.

Les arrêtés ; 2020-09-08 ; 2020-09-09 ; 2020-09-10 ; 2020-09-11 ; 2020-09-12 ; 2020-10-06 ; 2020-10-07 ; 2020-10-09 ; 2020-10-13 ; 2020-10-14 ont été mis à disposition de l'assemblée.

La séance est levée à 22 h 30.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire, Pierre OGOR.



